



Licenciement & arret maladie

Par **andie13**, le **14/09/2010 à 16:06**

Bonjour,rrrrJe travaille dans un magasin depuis plus d'un an. Au debut tout se passait plutot bien, bonne ambiance... mais tout s'est dégradé. Une personne a été licenciée pour faute (inventée), une autre a du démissionner ... depuis l'ambiance a bien changé.rnPour ma part, j'ai reçu une 1ere lettre recommandée de proposition de reclassement suite aux difficultés économique de mon entreprise : un 15h au lieu de 39h, même poste, même lieu.rnCe que j'ai évidemment refusé.rnPasse le mois de délai de réflexion et une vingtaine de jours, je reçois une nouvelle lettre me proposant un poste dans le magasin qui va ouvrir ses portes d'ici un mois , de la même enseigne, à 70 km de chez moi . Je m'apprete UNE NOUVELLE FOIS de refuser. Je travaille a contre coeur et me sens inutile. C'est tout les jours plus dur. Je me languis maintenant que ça finisse au plus vite!!!rnMa responsable (pas vraiment triste de mon éventuel départ...) a donc demandé s'il était possible de renoncer au délai de réflexion pour ma réponse. On lui a répondu par la négative, mais qu'il était possible de me mettre en arrêt, et que cela n'interfèrera en rien dans la "procédure" de licenciement.rnrnmes questions sont :rnrrn-peut on réellement licencier quelqu'un en arrêt maladie !!!!??? je suis actuellement en arret suite a des soucis de santé (et non pas parce que ma responsable me l'a suggeré) , la procedure continue t elle ???rn-POURQUOI ont ils voulu mon arrêt??? y a t il un piège ???rnrrrrnmerci